

Conseils juridiques



L'accès au droit est la possibilité pour tout citoyen de connaître ses droits et obligations et de les mettre en œuvre.

L'aide à l'accès au droit comprend les consultations juridiques, l'orientation et l'aide à l'accomplissement des démarches ainsi que la sensibilisation aux modes de règlement amiable des litiges.



Vous pouvez consulter le site du CADD -> <https://www.cdad-hautegaronne.justice.fr>

Visualiser la plaquette «Accès au droit en Haute-Garonne.pdf» en ligne